

Acte n° 01 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2019

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 novembre 2019.

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le **30 JAN. 2020**



Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020

Le Président du conseil d'administration
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Affichage le :

07 FEV. 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 4

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Règlement intérieur du conseil de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE

- le règlement intérieur du conseil de la vie étudiante

Pièces jointes :

Règlement intérieur du CVE

Acte transmis aux autorités de tutelle,
Le

30 JAN. 2020



Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020

Le Président du conseil d'administration
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Affichage le :

07 FEV. 2020

Acte n° 03 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 17

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Evaluation des enseignements par les étudiants

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu l'article 15 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants mis en place à l'INSA Strasbourg et incluant la validation de la charte EEE, le processus général régissant le fonctionnement de l'EEE, le questionnaire EEE.
- Le Conseil d'administration délègue au conseil des études la responsabilité de modifier le questionnaire à l'avenir.
- Toutes les décisions antérieures relatives à l'EEE prises en Conseil des études et en Conseil d'administration sont abrogées.
- Tous les articles du règlement intérieur de l'INSA Strasbourg relatifs à l'EEE sont abrogés et le nouveau dispositif y est intégré.

Pièces jointes :

Dispositif EEE (processus, questionnaire, charte, document confidentialité)

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	--

Affichage le :

07 FEV. 2020

Acte n° 04 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Congé pour projet pédagogique

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

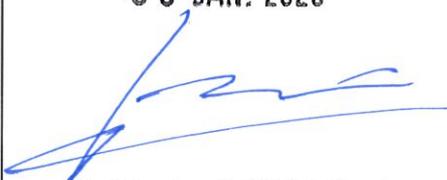
Vu l'arrêté du 30 septembre 2019 créant le congé pour projet pédagogique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le dispositif prévoyant la mise en œuvre du congé pour projet pédagogique incluant les dispositions spécifiques que l'INSA adopte dans ce domaine.

Pièces jointes :

Dispositif CPP

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	--

Affichage le : **07 FEV. 2020**

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Lignes directrices de gestion en matière de mobilité

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Les dispositions concernant l'exercice de la mobilité professionnelle à l'INSA de Strasbourg, regroupées dans un document unique rappelant les dispositions législatives ou réglementaires et celles dont l'INSA se dote.

Pièces jointes :

Document de synthèse sur les lignes de mobilité

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020</p>  <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020</p> <p>Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,</p>  <p>Bruno FYOT</p>
--	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Dispositif de télétravail

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le Décret n° 2016-151 du 11.02.2016, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique

Vu l'arrêté du 03.11.2017, portant application au MESRI du décret mentionné ci-dessus dans la fonction publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- Le dispositif de mise en œuvre du télétravail décliné dans la note de cadrage et les éléments de la charte du télétravail

Pièces jointes :

Dispositif télétravail

Charte du télétravail

Acte transmis aux autorités de tutelle,

Le

30 JAN. 2020



Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020

Le Président du conseil d'administration
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

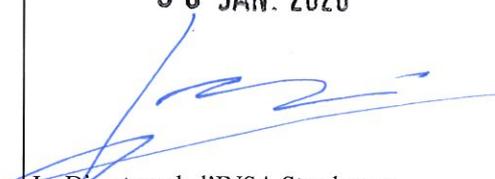
EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Autorisation de passation des marchés publics

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE A L'UNANIMITE :

- La passation des marchés publics de fournitures et de services suivants dont le montant est supérieur à 139 000 € HT et de travaux dont le montant est supérieur à 5 350 000 € HT :
- Acquisition de matériel informatique pour un montant de 1 000 000 € HT sur une durée de 4 ans (groupement)
- Fourniture et livraison de bureau et de produit d'accueil d'appoint pour un montant de 150 000 € HT sur une durée de 4 ans (groupement)

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020</p>  <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,</p>  <p>Bruno FYOT</p>
--	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Vademecum des marchés publics

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

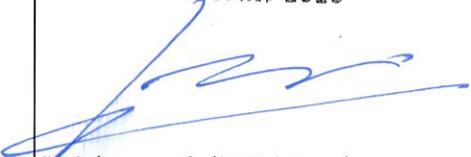
- Le vademecum des marchés publics de l'INSA incluant la modification réglementaire du seuil et l'extension au nouveau seuil de la procédure en vigueur.

Pièces jointes :

Vademecum

Acte transmis aux autorités de tutelle,
Le

30 JAN. 2020


Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020
Le Président du conseil d'administration
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Avenant n° 1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- l'avenant n° 1 à la convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus prévoyant les appels de fonds des subventions

Pièces jointes :

Avenant

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	--

Acte n° 10 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Convention attributive d'une aide européenne FEDER

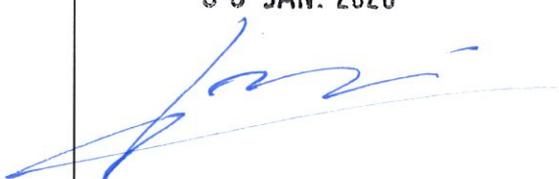
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- la convention de recettes de 80 000 € correspondant à la participation du FEDER au financement de l'achat d'ilots de production de pièces par fabrication additive procédé CEM.

Pièces jointes :

Convention

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	--

Affichage le : **07 FEV 2020**

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 1

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Convention avec l'IUT de Schiltigheim

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- la convention de partenariat avec l'IUT de Schiltigheim formalisant une collaboration autour de l'organisation de modules d'enseignement de plasturgie et de dispositions particulières concernant la plateforme d'admission.

Pièces jointes :

Convention

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	---

Affichage le : **07 FEV. 2020**

Acte n° 12 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Convention cadre de coopération et accord de programme d'échanges étudiants avec Ain Shams University (Egypte)

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- la convention cadre de coopération et l'accord de programme d'échanges étudiants avec Ain Shams University (Egypte) destiné à élargir la coopération existante en termes d'échanges d'enseignants et d'étudiants ainsi qu'en matière de recherche de coopération industrielle.

Pièces jointes :

Convention cadre
Accord de programme d'échanges étudiants

Acte transmis aux autorités de tutelle,
Le **30 JAN. 2020**



Le Directeur de l'INSA Strasbourg

Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020

Le Président du conseil d'administration
de l'INSA Strasbourg,



Bruno FYOT

Affichage le : **07 FEV. 2020**

Acte n° 13 / 2020

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 16

Nombre de représentés : 3

Nombre de votants : 19

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SEANCE DU 30 JANVIER 2020

Objet : Accord-cadre de coopération entre l'Universidad autonoma de Nuevo Leon (Mexique) et le groupe INSA

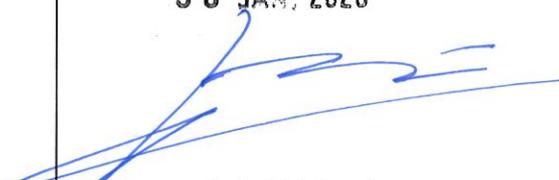
*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,
Vu le règlement intérieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE :

- l'accord-cadre de coopération entre l'Universidad autonoma de Nuevo Leon (Mexique) et le groupe INSA constitué d'échange d'étudiants et de personnels académique et administratif ainsi que de projets communs de recherche, actions conjointes diverses, programmes académiques spéciaux de courte durée et accords de cotutelle de thèses.

Pièces jointes :

Convention

Acte transmis aux autorités de tutelle, Le 30 JAN. 2020  Le Directeur de l'INSA Strasbourg Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2020 Le Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg,  Bruno FYOT
--	--

Affichage le : **07 FEV. 2020**

